



# CONGRES 2021

*Bobigny, 27 et 28 novembre 2021*

*Texte d'orientation*

5

**Unité pour les combats contre  
le racisme, les discriminations,  
pour l'égalité réelle et  
l'amitié entre les peuples !**



**Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples**

43, Boulevard de Magenta - 75010 Paris

01.53.38.99.82 - [www.mrap.fr](http://www.mrap.fr) - [presse@mrap.fr](mailto:presse@mrap.fr)

# Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1. Le racisme et les discriminations en évolution.....</b>   | <b>3</b>  |
| 1.1 Les mutations du contexte économique et sociétal.....   | 3         |
| 1.2 La propagation des idées racistes et discriminatoires dans un contexte politique nocif.....   | 3         |
| 1.3 Un racisme institutionnel et social.....  | 5         |
| 1.4 Des discours confus.....  | 6         |
| 1.5 Le recours au droit face aux discriminations.....   | 6         |
| <b>2. L'action du MRAP.....</b>   | <b>7</b>  |
| 2.1 Promouvoir le « vivre ensemble » et favoriser l'interculturalité.....   | 7         |
| 2.2 Une lutte indivisible pour l'égalité réelle.....  | 7         |
| 2.3 Une lutte des idées.....  | 8         |
| 2.4 La lutte contre les idées d'extrême droite.....   | 9         |
| 2.5 Une action juridique.....   | 9         |
| 2.6 Une action éducative.....   | 10        |
| 2.7 Contre l'esclavage.....   | 11        |
| 2.8 Un travail de mémoire.....  | 11        |
| <b>3. Soutien aux réfugiés, migrants et sans-papiers.....</b>   | <b>12</b> |
| <b>4. l'Amitié entre les peuples et la solidarité internationale.....</b>   | <b>14</b> |
| 4.1 Le MRAP solidaire des peuples opprimés et en lutte.....   | 14        |
| 4.2 Les principaux thèmes d'intervention du MRAP.....   | 15        |
| 4.2.1 Le renforcement de la lutte contre toutes les formes de racisme et de discrimination quel que soit le pays, le soutien aux minorités.....   | 15        |
| 4.2.2 Le respect du droit international partout dans le monde, la défense de la paix et la résolution pacifique des conflits.....   | 16        |
| 4.2.3 Contre la peine de mort partout dans le monde.....  | 17        |
| 4.2.4 La défense des Droits humains, la solidarité avec les peuples, les forces démocratiques qui fondent leur action la lutte contre les discriminations, l'égalité des droits, l'égalité hommes-femmes..... | 17        |
| 4.2.5 La défense du droit à l'exil, pour l'accueil des réfugiés.....  | 17        |
| 4.2.6 La défense de la liberté d'expression et d'information.....   | 18        |
| 4.2.7 Pour une paix juste et durable au Moyen-Orient.....   | 18        |
| <b>5. Un fonctionnement adapté à des objectifs ambitieux.....</b>   | <b>19</b> |

# 1. Le racisme et les discriminations en évolution

## 1.1 Les mutations du contexte économique et sociétal

15 L'analyse de l'évolution du contexte du racisme en France, depuis près de cinquante ans que la loi en fait un délit, telle qu'elle est fournie dans le texte d'orientation du MRAP de 2018, reste pertinente, en termes de ravages commis par un libéralisme décomplexé, créateur d'inégalités et générateur d'affrontements.

Mais les dernières années ont vu s'amplifier, voire émerger des facteurs nouveaux que le MRAP doit prendre en compte dans ses analyses et dans son action.

20 La montée en puissance des réseaux sociaux et leur mode de fonctionnement, accompagnés d'une mainmise croissante des détenteurs du capital sur la communication, favorisent à la fois des discours de haine et une modification de plus en plus profonde des relations interindividuelles, ségréguant des groupes sociaux qui s'auto-entretiennent dans des préjugés et des rancœurs.

25 La crise sanitaire liée à la pandémie de COVID 19 a des conséquences gravissimes sur les populations les plus précaires, qui sont largement les plus sujettes aux discriminations raciales ; elle a été un facteur aggravant des préjugés racistes ; elle a même fait resurgir au premier plan des expressions de l'antisémitisme le plus traditionnel, au cours de manifestations anti-vaccin ou anti-passe sanitaire (de même que ce fut parfois le cas au cours de certaines mobilisations récentes). Même si ces dérives ont été limitées, le peu de réaction des manifestants face à elles est très préoccupant.

Les effets des angoisses liées à la pandémie et des dérives dans l'usage des réseaux sociaux se sont cumulés pour favoriser le complotisme, toujours source de réactions allophobes (racistes, xénophobes, homophobes...), notamment antisémites.

35 L'amplification rapide des menaces climatiques contribue à créer un climat anxiogène qui peut entraîner des réflexes de rejet dans la perspective de mouvements de population dus à des conditions de vie de plus en plus insupportables dans certaines régions du monde.

## 1.2 La propagation des idées racistes et discriminatoires dans un contexte politique nocif

40 L'offensive idéologique de l'extrême-droite sa percée électorale, quoique contenue lors des derniers scrutins, ont rendu "acceptables" des opinions hier unanimement condamnées.

À cet égard la responsabilité qui était celle des gouvernements qui se sont succédé au pouvoir jusqu'en 2017 est également partagée par le pouvoir assuré par l'actuel président de la République. Sous couvert de lutte contre le terrorisme se sont déroulées de graves dérives de l'état d'urgence et se sont succédé des lois qui font porter la suspicion sur tous ceux dont la « parfaite intégration » dans notre société française peut être présentée comme suspecte, cette démarche s'étant encore accélérée ces toutes dernières années : la loi « contre les séparatismes », rebaptisée « pour le respect des principes de la République », en est un exemple flagrant.

Les digues sont rompues qui décrédibilisaient la parole de l'extrême-droite fascisante,

autoritaire, xénophobe, homophobe et sexiste. La reprise et la banalisation de ses idées taraudent toutes les couches de notre société ; leur audience est un danger pour les valeurs républicaines et la République elle-même.

55 Des médias se complaisent dans l'audience, génératrice d'audimat, fournie à des propagandistes de haine, tels Eric Zemmour, que n'arrêtent pas les poursuites à leur rencontre, aux aboutissements réels mais encore trop souvent insuffisants.

60 Dans plusieurs régions du monde (Europe, USA, Amérique centrale et du Sud) la montée des extrêmes-droites est redoutable, malgré des sursauts et certaines vigoureuses réactions populaires pour y faire face. Ce courant a même accédé au pouvoir, sous des formes diverses, dans plusieurs pays, sans que les instances internationales, notamment l'Union Européenne, s'y attaquent véritablement.

65 Dans un tel contexte, devant les déséquilibres mondiaux liés notamment au réchauffement climatique, à la dette des pays du Sud, aux inégalités dans les protections sanitaires, aux conflits économiques et aux guerres, aux gouvernances déficientes, certains spéculent sur les peurs et désignent des boucs émissaires. L'agitation de la menace du « grand remplacement » en est une manifestation, qui s'efforce d'attiser les inquiétudes montantes de déséquilibre mondial que peut faire naître le réchauffement climatique.

70 Dans cet esprit, la laïcité est invoquée frauduleusement par l'extrême-droite (voir par exemple le site « Riposte laïque ») qui, loin de l'idéal de respect mutuel qui la caractérise, la transforme en un discours identitaire, diabolisant l'Islam et présentant globalement « les musulmans » comme un danger pour la démocratie. Nous condamnons avec la plus grande fermeté les pires violences provoquées par le refus de l'idéal laïque par des extrémistes religieux. Celles-ci ne peuvent justifier le rejet de l'ensemble des musulmans.

75 La suspicion à l'encontre des personnes perçues comme arabes ou musulmanes perdure à la faveur d'un contexte international marqué par le terrorisme mené au nom de l'Islam (Al Qaïda, Daesh, les Talibans...)-

80 Cette islamophobie est à la source d'actes violents contre des mosquées, des personnes de confession musulmane, notamment des femmes portant le voile dans l'espace public. Elle est celle des formes de criminalité raciste qui, à travers actes ou injures, a connu la plus forte montée dans les statistiques du ministère de l'Intérieur depuis 2018, avec une explosion au quatrième trimestre 2020 suite au discours d'Emmanuel Macron aux Mureaux sur les séparatismes et à l'attentat terroriste que constitue l'assassinat de Samuel Paty.

85 Dans le même temps, on constate une résurgence du discours antisémite et une augmentation des actes antisémites violents, voire meurtriers, et ce alors que l'indice de « tolérance » à l'égard des Juifs, mesuré dans l'enquête figurant dans le rapport annuel de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH), est régulièrement de plus en plus élevé. Les préjugés du type « vieil antisémitisme français » restent dominants par rapport à ceux liés à la politique de l'État d'Israël et à l'impunité dont il jouit.

90 Les Roms forment le groupe social le plus méconnu, confronté au plus grand rejet de la part du reste de la population. Maintenus dans la précarité et la marginalité, ils sont les cibles privilégiées de l'intolérance, de préjugés racistes et de discriminations.

95 Comme le met en évidence l'enquête de la CNCDH, toutes les formes d'allophobie sont fortement corrélées. La crise sanitaire a révélé, dans sa première période, la tentation, chez certains, de céder à un racisme anti-asiatique.

### 1.3 Un racisme institutionnel et social

100 Le fonctionnement des institutions, les pratiques sociales ou sociétales peuvent être producteurs de racisme et de discriminations qu'il faut combattre avec la même détermination que le racisme direct à l'égard des personnes.

Des bailleurs de logements, des recruteurs, des dirigeants d'entreprise ont des pratiques discriminatoires.

105 Des citoyens français dits « issus de l'immigration », et ceux des territoires ultra-marins, dont les familles portent tout particulièrement la mémoire de la colonisation et de l'esclavage, sont souvent victimes de la précarité, habitent des quartiers relégués qui font l'objet de politiques publiques généralement mal ciblées et se voient traités au quotidien en citoyens de seconde zone. Leur nationalité française ne serait pas tout à fait semblable à celle des autres.

110 Les territoires ultra-marins sont confrontés à de graves inégalités, en particulier dans le domaine de la santé, comme l'ont mis en évidence à la fois la déficience de leur système de santé publique face à la pandémie de COVID et le scandale du chlordécone aux Antilles. Est particulièrement déplorable la situation à Mayotte, département dans une situation de sous-développement dramatique, où sévit de plus une politique de rejet à l'encontre des Comoriens voisins.

L'État est ambivalent dans son attitude.

120 D'un côté, des institutions étatiques ne combattent pas résolument la culture raciste, voire l'alimentent. Les exemples sont multiples : persistance du refus du droit de vote pour tous les résidents étrangers, « politique de la ville » mal ciblée, politique migratoire produisant de la xénophobie et du racisme, évacuations régulières de zones d'habitat précaire sans fournir de véritables solutions de réinsertion. Les contrôles policiers au faciès sont interdits mais des policiers et des gendarmes les pratiquent de fait sous la pression d'une politique du chiffre instituée par leur hiérarchie ou par effet d'une conception nocive de la « dangerosité » de certaines fractions de la population, en particulier parmi les jeunes. La présence de porteurs d'idéologies nocives reste fréquemment sans réaction suffisante de la hiérarchie. Les violences policières ne sont plus à démontrer. Ces violences systémiques racistes font l'objet de nombreux rapports. Les multiples annonces d'une politique de résorption de ces pratiques restent trop souvent sans effet sensible. De ces pratiques résultent de réelles discriminations, que celles-ci soient ou non intentionnelles

130 lors des faits.

De l'autre côté, des institutions étatiques (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, Défenseur des Droits, Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT...) analysent les discriminations et le racisme ; elles proposent et mettent en œuvre, dans la limite de leurs moyens, des outils de lutte. Le MRAP apprécie les actions de ces dernières et s'y associe dans la mesure où elles lui permettent d'amplifier son action, mais il déplore que leurs avis ne soient pas mieux suivis d'initiatives gouvernementales les prenant en compte.

135

De nombreuses institutions étatiques, comme l'Éducation Nationale, prônent une politique de lutte contre le racisme et les discriminations, mais qui manque de volonté, et de moyens.

140

La diversité des collectivités locales accroît encore cette ambivalence des pouvoirs publics. Certaines d'entre elles sont soucieuses de combattre les discriminations quand d'autres à l'inverse sont porteuses de discours et de politiques qui les renforcent. Ces différences de comportement sont notamment flagrantes à l'égard des gens du voyage.

## 145 **1.4 Des discours confus**

Le MRAP sera toujours partie prenante du travail pour une égalité réelle entre citoyens d'une société démocratique qui refuse paroles et actes discriminatoires.

Il est plus que jamais nécessaire de rappeler que le concept de race est une construction sociale.

150 Certains discours organisent la confusion autour des mots comme « race », « racisme », prônent « la lutte des races » ou des « classes raciales ». Ils incitent de fait à un repli communautaire et une fragmentation identitaire contradictoires avec la recherche d'un « vivre ensemble ». Ils renforcent le communautarisme qui exclut la diversité et alimentent le racisme.

155 Une analyse objective est ici d'autant plus nécessaire actuellement que la vie politique, conditionnée par la remise en cause et l'affaiblissement croissant des structures établies du fonctionnement social (partis, syndicats, associations...), est propice à l'émergence de mouvements sociaux peu structurés qui, dans un contexte de confusion idéologique et sous couvert souvent de discours « anti-système », cachent mal un discours « anti-démocratie ». C'est ainsi que l'expression dominante du racisme, telle qu'elle est en particulier retransmise, voire fabriquée par des médias avides de sensationnel et coutumiers de simplifications abusives (même dans le domaine des idées), a été de plus en plus marquée, ces dernières années, par des anathèmes lancés autour de mots-chocs, souvent mal explicités et au sens parfois mouvant. C'est ainsi le cas « d'islamo-gauchisme », utilisé jusque par la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la recherche

160 Il est de même navrant que, même dans le monde de la recherche en sciences sociales, se soient déroulées récemment autour du terme « intersectionnalité », des controverses basées sur une présentation caricaturale des études qui visent à cerner au mieux une réalité intrinsèquement multifactorielle, en faisant apparaître celles-ci comme des intrusions de militantismes au sein des sciences sociales alors qu'elles résultent des préoccupations légitimes des chercheurs quant à l'impact de leurs travaux sur la vie de la cité.

170 Mais, au-delà de ces controverses, sur tout le territoire, de nombreux acteurs de terrain se regroupent et se mobilisent, jeunes et moins jeunes, parents, éducateurs sociaux, sportifs, culturels... ils font vivre la cité sans jamais entrer dans des cloisonnements "raciaux" et identitaires.

175 La confusion s'aggrave aussi autour du concept de laïcité, instrumentalisé par le gouvernement. La dissolution récente de l'Observatoire de la laïcité et son remplacement par l'observatoire interministériel de la laïcité témoigne d'une volonté dangereuse de reprise en main de ce thème par le pouvoir. Une telle politique ne peut, contrairement à ce qu'elle prétend, être une lutte efficace contre une montée des intégrismes religieux et des communautarismes et peut même la provoquer.

## **1.5 Le recours au droit face aux discriminations**

185 En droit, une discrimination est un traitement défavorable (souvent issu d'une situation de domination) qui concerne le sexe, l'âge, le handicap, etc. La loi précise les situations qui peuvent être discriminatoires notamment dans l'accès à l'emploi et la carrière, l'accès au logement, aux biens publics (école, services sociaux...), à un lieu public, à la protection sociale, l'éducation et la formation.

190 À ce jour, la loi reconnaît 25 critères de discrimination définis par des textes internationaux ou la seule législation française.

195 Cet arsenal législatif, en partie mis en place sous une pression internationale (critiques, directives, jurisprudence ou condamnations de la France de la part des instances compétentes de l'ONU, du Conseil de l'Europe, notamment de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, ou de l'Union européenne) a permis de notables progrès dans la lutte contre les discriminations, accompagnés notamment par des défenseurs des droits opportunément interventionnistes. Mais sa mise en pratique demeure insuffisante, tant au niveau des dépôts de plaintes que du traitement par les tribunaux.

La loi peut être discriminante, telle celle du statut des fonctionnaires qui réserve la titularisation aux seuls ressortissants français ou à ceux de l'Union européenne.

## 200 **2. L'action du MRAP**

Le MRAP, ses comités locaux, ses militants, ses adhérents agissent contre les discriminations et le racisme, pour l'égalité réelle et un « vivre ensemble » apaisé.

### **2.1 Promouvoir le « vivre ensemble » et favoriser l'interculturalité.**

205 Une société se construit par l'inclusion, ce double mouvement enrichissant les individus des différents groupes ou catégories de personnes (origine, âge, sexe, etc) avec leurs différences sociales et culturelles, dans le respect mutuel, l'acceptation de la pluralité des opinions, dans l'ouverture et la coopération.

210 Les partages et les métissages culturels ont permis à l'humanité d'évoluer vers une diversité propice à son harmonie et à son développement. Il ne s'agit ni de l'abandon des cultures et des références de chacun à sa réalité locale et historique, ni d'un repli sur un passé mythique, ni d'une uniformisation appauvrissante, mais pour chacun et chacune de participer à l'aventure d'une commune humanité.

215 Il est possible et nécessaire de s'appuyer sur le besoin de justice, d'égalité, sur l'empathie et la fraternité pour combattre les peurs et les haines instrumentalisées par celles et ceux qui défendent des intérêts particuliers et notamment ceux des plus riches. Le MRAP est aux côtés des précaires et des discriminés et les défend avec d'autres organisations.

Le MRAP agit dans le cadre de la défense et de la promotion des Droits Humains tels que définis dans de nombreuses déclarations, notamment la déclaration universelle de 1948.

### 220 **2.2 Une lutte indivisible pour l'égalité réelle**

Le MRAP réaffirme sa détermination à « lutter contre le racisme, idéologie de domination et toutes les situations qui le génèrent ». Il « entend combattre toutes les déclinaisons du racisme » (article 1.1 de ses statuts) et « participer au combat contre toutes les autres formes de discrimination, d'intolérance et d'exclusion » (article 1.3).

225 Il s'efforce de prendre en compte la complexité des expressions et des causes du racisme et des discriminations dans nos sociétés.

Pour le MRAP, le racisme est un et indivisible avec des formes multiples et différentes victimes. Il doit donc mener un combat universaliste pour l'égalité réelle et la défense et la

- promotion des Droits Humains. À ce titre, cette lutte est éminemment politique.
- 230 Fort de sa conviction que la défense et la promotion des Droits humains et la question sociale ne se fractionnent pas, le MRAP s'oppose à tout établissement d'une hiérarchie entre populations précaires, immigrées ou non, ainsi qu'à toute tentative d'opposer une misère à une autre et de faire une différence entre elles.
- 235 Parce que les victimes des discriminations subissent fortement les effets de la casse des services publics, le MRAP participe à la défense de ces services. Il est attentif à ce que les politiques de promotion de « la diversité » ne masquent pas l'insuffisance des politiques publiques en faveur des populations précaires ou discriminées.
- 240 La lutte menée par le MRAP pour l'égalité réelle, contre les discriminations systémiques générées par les pratiques sociales et institutionnelles concerne notamment les discriminations à l'embauche, au logement, au travail. Le MRAP combat pour faciliter l'acquisition de la nationalité française et revenir à un réel droit du sol. Il proclame que l'égalité des droits sociaux, civiques et politiques passe par une citoyenneté de résidence dissociée de la nationalité.
- 245 Cette égalité passe aussi par une extension des droits à l'accès à la fonction publique ; le MRAP demande ainsi la suppression de la condition de nationalité dans le statut des fonctionnaires non régaliens.
- 250 Le MRAP, avec le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope, exige le plein accès aux droits pour les Roms, ou supposés tels, qui vivent en squats et bidonvilles et refuse les expulsions sans solution de relogement pour tous.
- 255 Il exige aussi la fin des discriminations systémiques que subissent les Gens du voyage en matière d'accès aux droits (logement, scolarisation, santé, impôts, 115, etc.) notamment dans les administrations, les institutions, les services. L'insuffisance des aires d'accueil mais aussi leur implantation, s'ajoutent à la peur séculaire de ces populations et à la non-reconnaissance de leur mode de vie.
- 260 Le MRAP a combattu et continuera à combattre pour la défense des libertés publiques, collectives et individuelles. Celles-ci sont mises à mal par l'instauration d'états d'urgence, régimes d'exception qui octroient des pouvoirs exorbitants à l'autorité administrative et par l'inscription dans le droit commun de ces mesures.
- 265 Le MRAP rejoint ici les vives critiques formulées par des institutions indépendantes (Défenseure des droits, Conseil d'État, Commission nationale consultative des droits de l'Homme...) contre des mesures qui portent en germe une fragmentation de la société française et fragilisent un peu plus les principes républicains de solidarité, de démocratie.

## 2.3 Une lutte des idées

- 265 Le MRAP doit tenir sa place dans le combat idéologique qui se joue autour de certains termes et concepts controversés. Il dénonce les idées reçues, les stéréotypes, les préjugés qui les accompagnent. Fréquemment en partenariat avec des mouvements qui partagent ses convictions, il analyse les discours qui les propagent, dans les déclarations publiques, dans les médias, sur les réseaux sociaux, afin de mieux les dénoncer en démontant leurs mécanismes. Il s'appuie sur les travaux menés par des chercheurs
- 270 (sociologues, historiens, politologues...).
- 275 Face aux controverses où est mise en cause la pertinence de ces travaux, le MRAP se réclame à la fois de sa tradition généraliste, quant à la prise en compte de l'interaction des différentes sources de discrimination, et de sa vocation universaliste, qui renvoie à son affirmation de l'exigence irréductible de l'égalité de tous les humains dans leurs droits fondamentaux (à la vie, à l'égalité, à la sûreté, à la santé, au respect).

À ce titre, il est solidaire des combats pour l'égalité et la dignité (notamment les droits des femmes et des minorités sexuelles).

280 Le MRAP intensifie sa lutte contre les discours de haine sur Internet sans sous-estimer les difficultés de ce combat et s'efforce d'y diffuser des messages de solidarité et d'amitié entre les peuples et les populations.

La lutte contre les paroles, les actes racistes et discriminatoires est une préoccupation essentielle et permanente du MRAP qui agit au quotidien le plus efficacement possible, par l'action de ses comités locaux, auprès des jeunes générations. Dans cet esprit il intervient dans les établissements scolaires, lors des réunions et débats publics. Il le fait 285 aussi par ses publications, par des colloques et des rencontres, par ses prises de position publiques.

Face aux ambiguïtés propagées sur la laïcité, le MRAP la défend en rappelant que le respect dont chacun doit bénéficier du respect pour ses convictions. Il est attaché à l'esprit de la loi de 1905 qui assure la neutralité religieuse de l'État, garantit la liberté de 290 conscience, la liberté de tous les cultes, la séparation des Églises et de l'État.

## 2.4 La lutte contre les idées d'extrême droite

L'objectif de Jean-Marie Le Pen était la provocation, d'où ses déclarations qui ont conduit le MRAP à porter plainte à de multiples occasions, celui de Marine Le Pen est d'accéder au pouvoir : pour cela il faut un discours « correct », voir social pour ne plus faire peur. 295 Cette attitude a conduit à créer une droite extrême à la droite de Marine Le Pen incarnée par Marion Maréchal, Eric Zemmour et d'autres. Si les élections régionales n'ont pas permis au RN de conquérir les régions escomptées, le risque est réel de voir l'élection présidentielle de 2022 marquée par une surenchère xénophobe et anti-migrants.

300 Mais l'extrême-droite n'est pas seule en cause. Le MRAP maintient une vigilance constante face aux préjugés xénophobes et racistes qui continuent d'imprégner le discours politique français, bien au-delà des partis qui en ont fait leur honteux fonds de commerce.

Le MRAP proclame que, à côté de discours et de politiques inacceptables, les inégalités sociales bafouent les valeurs de la République et créent un terreau favorable à la montée 305 du rejet raciste de « l'autre ». Le désarroi social, le sentiment d'abandon de larges secteurs urbains et ruraux expliquent aussi le vote Rassemblement National même si nous savons que l'extrême droite n'a jamais et nulle part été synonyme de progrès social et économique, bien au contraire. La pandémie a accentué ces inégalités ; nous ne sommes pas tous égaux face au Covid : la situation dans certains territoires métropolitains 310 et dans les territoires ultra-marins en est la preuve flagrante.

Le MRAP réaffirme avec force que la solution face aux injustices et aux inégalités qui minent notre société ne réside pas dans de futurs matins bruns, mais dans une mobilisation de tous pour faire reculer les problèmes sociaux générateurs de souffrances, d'inégalités, de concurrence et de ghettoïsation. Elle est dans la mobilisation pour une 315 véritable égalité des droits en déconstruisant les préjugés historiquement instillés pour justifier toutes les dominations, notamment l'esclavagisme et le colonialisme pour ce qui concerne notre histoire récente. C'est pour cette tâche que les antiracistes doivent se mobiliser.

## 2.5 Une action juridique

320 Le MRAP s'est investi pour faire aboutir la loi de 1972 contre le racisme. En 2004, suite à une impulsion européenne, de nouvelles lois ont été votées étendant la protection aux

personnes discriminées notamment à raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur handicap.

325 Son service juridique, les avocats et les juristes qui composent sa commission juridique, se tiennent aux côtés des victimes, agissent pour les aider à porter plainte et les défendre.

330 Le MRAP n'hésite pas à engager des procédures contre des hommes et femmes politiques même au pouvoir, de gauche ou de droite, dès lors que ceux-ci profèrent diffamations ou injures racistes envers une personne ou un groupe de personnes ou provoquent à la discrimination, la haine ou la violence raciste. Ainsi, il a poursuivi en justice Jean-Marie Le Pen, Claude Guéant, Brice Hortefeux, Manuel Valls... mais aussi Eric Zemmour, Henri de Lesquen, Renaud Camus, Alain Soral, et encore Dieudonné. Il continuera de le faire autant que nécessaire.

335 Il agit également contre toute personne, quelle que soit sa qualité, qui se rend coupable d'injure ou de diffamation raciste ou de provocation à la haine raciste. C'est ainsi qu'il s'est constitué partie civile contre les policiers de Rouen qui avaient créé un groupe WhatsApp où ils laissaient libre cours aux propos racistes les plus ignobles. Il **est sera** partie civile devant la Cour d'assises de Mont-de-Marsan aux côtés de la famille de Saïd El Barkaoui, victime d'un crime raciste.

340 Par les signalements et plaintes adressés au parquet et par ses constitutions de partie civile, le MRAP entend combattre toutes formes de racisme.

Cette action juridique doit se déployer en tirant parti des ancrages locaux du MRAP. Des actions communes sont menées entre la commission nationale et les comités locaux. Il est important que des signalements préparés par le service juridique du MRAP soient relayés par les comités locaux et que ceux-ci soient appuyés dans leurs initiatives juridiques.

345 Les formations proposées par le MRAP dans ce domaine sont nécessaires pour rendre l'utilisation de la loi plus accessible et efficace. Celles effectuées en 2021 doivent être renouvelées.

350 L'actualité juridique et législative ouvre des chantiers nouveaux : des contrôles au faciès ont enfin été reconnus, la SNCF a été condamnée pour discriminations à l'encontre des Chibanis, des actions de groupe deviennent (difficilement) possibles... Le MRAP sera vigilant non seulement pour que la législation sur les discriminations ne soit pas dénaturée, mais aussi pour qu'elle soit réellement appliquée dans tous les domaines.

## 2.6 Une action éducative

Le MRAP entend assumer sa mission d'association d'éducation populaire.

355 Les lieux de sociabilité des jeunes (écoles, quartiers, terrains de sports...) sont aussi des lieux où le racisme sévit. L'école doit être un lieu de formation à la citoyenneté.

360 Le MRAP poursuivra et amplifiera ses partenariats nationaux ou locaux (écoles, collèges, lycées) avec l'Éducation Nationale en adaptant sans cesse ses modes d'intervention et les outils pédagogiques aux nouveaux besoins des jeunes, des enseignants et des programmes (expositions, brochures, jeux, films, vidéos, diaporamas, publications, etc.).

365 Il s'efforcera d'élargir son public « jeune » par des partenariats avec les structures qui les accueillent (centres sociaux, missions locales, CIJ, FJT, PJJ, services civiques, etc.). Il fera un effort particulier pour compléter et développer les outils pédagogiques qu'il proposera à ses comités et à ses partenaires. Il relancera les contacts avec les structures sportives pour concevoir ensemble de nouvelles initiatives contre le racisme dans le sport. Il organisera des campagnes de mobilisation de ses comités locaux sur des thèmes appropriés.

370 Les comités du MRAP participent activement à des initiatives diverses, initiées par les mairies, les antennes départementales de la DILCRAH (semaine(s) d'éducation contre le racisme, sensibilisation aux discriminations, forums, etc.), les comités d'entreprises. Expositions, projections de films, conférences, théâtre... seront activement organisés avec les structures partenaires.

## 2.7 Contre l'esclavage

375 L'esclavage est un crime qui touche encore de nos jours des millions d'individus dans le monde et qui sévit dans les pays les plus riches de même que dans les plus pauvres.

Il va souvent de pair avec l'oppression sexuelle, singulièrement à l'encontre des femmes, souvent jeunes : prostitution forcée ; mariages imposés ; viols, en particulier dans des zones de combats.

380 Le MRAP condamne toutes les pratiques esclavagistes et appelle les forces humanistes, démocratiques et antiracistes à se mobiliser d'urgence pour combattre ce fléau et obtenir l'abolition de cet esclavage qui sévit encore au XXI<sup>e</sup> siècle. Il se réclame du fait que, depuis la loi « Taubira » de 2001, la France reconnaît la traite et l'esclavage comme "crime contre l'humanité".

## 2.8 Un travail de mémoire

385 Le travail de mémoire est pour le MRAP une question essentielle : « se souvenir du passé pour les luttes du présent ».

390 C'est d'autant plus important que certains s'efforcent régulièrement de manipuler l'histoire et de faire renaître l'apologie du colonialisme et son cortège de crimes et de discriminations racistes ou de nier d'autres crimes comme le nazisme, d'entretenir ou d'attiser des concurrences entre des mémoires. Les cérémonies mémorielles sont des occasions importantes de construire une mémoire partagée si l'on veut éviter que se perpétuent les fractures du passé.

395 Le MRAP a toujours accompagné l'association Josette et Maurice Audin dans sa lutte pour la reconnaissance de l'assassinat de Maurice Audin. Il s'est réjoui que le Président de la République ait reconnu que cet assassinat s'inscrivait dans le cadre d'une politique d'État. Mais le combat doit continuer, pour une reconnaissance complète concernant tous les disparus de cette guerre, et pour une ouverture totale des archives.

400 Le MRAP s'associe chaque année aux commémorations des massacres d'Algériens à Paris le 17 octobre 1961. Plus largement, il est attentif à la réalisation de tout ce qui peut contribuer à l'amitié entre les peuples français et algérien, la publication du « rapport Stora », en janvier 2021, étant une étape intéressante mais encore incomplète.

Le MRAP s'associe **plus généralement** à toutes les commémorations liées à l'histoire du racisme et de tout événement dont la mémoire ne doit pas se perdre.

405 Le MRAP n'oublie pas que le racisme et le colonialisme – et avant lui l'esclavage – sont historiquement intimement liés. Et aujourd'hui ceux dont les prénoms, les noms, la couleur de peau laissent supposer des « origines de colonisés » sont particulièrement discriminés, rarement considérés comme des citoyens à part entière. Le passé colonial de la France et la situation de certains quartiers populaires donnent une acuité particulière à ce lien entre passé et présent.

410 C'est pourquoi, le MRAP travaillera à faire aboutir enfin leur demande de création d'un « Musée national de l'histoire du colonialisme », un lieu qui rendra visible pour tous, et surtout les plus jeunes, toutes les facettes de sa réalité, et permettra de dépasser les

clivages et conflits de mémoires.

415 Il est indispensable que la France reconnaisse et condamne les crimes d'État, crimes contre l'humanité, crimes de guerre commis en son nom pendant les guerres coloniales, qui démentent sa revendication d'être « le pays de droits de l'homme ». Soutien aux réfugiés, migrants et sans-papiers

### 3. Soutien aux réfugiés, migrants et sans-papiers

420 La manipulation du sujet de l'immigration, fondée sur une connaissance insuffisante et une communication souvent biaisée et malveillante, est un facteur important de la xénophobie et du racisme.

Ce thème fait des ravages importants dans la vie sociale et politique en France, en Europe et dans le monde. Son exploitation méconnaît le bénéfice de l'immigration, attesté par de  
425 nombreuses études, pour les pays d'accueil, dans les domaines économique, culturel et humain.

Les politiques d'immigration suivies par la plupart des États ont des conséquences humanitaires désastreuses, en particulier aux frontières de l'Europe, causant des  
430 morts par milliers. Elles maintiennent de nombreux migrants dans une situation juridique et sociale inadmissible et en font des proies pour les mafias de passeurs. Elles confortent et alimentent les opinions et les préjugés les plus dangereux. Les gouvernements français successifs persistent dans ces politiques répressives et se croient obligés de multiplier les lois et révisions du CESEDA, dans un sens toujours plus restrictif.

435 La politique des gouvernements français entraîne aussi de très nombreux morts autour de Mayotte, dans l'Océan Indien. Les arrivées y explosent en nombre. Se développe dans cette île en manque d'égalité républicaine, une hostilité encouragée par les autorités vis-à-vis des autres Comoriens et Africains « clandestins ».

440 Le MRAP mène un travail de vérité sur les phénomènes de migrations, en rétablissant la réalité des migrations qui ont marqué l'histoire de l'Europe et concernent l'ensemble du monde, en luttant contre tous les fantasmes et les peurs qui engendrent le rejet de l'étranger, que ce soit le thème de l'invasion ou celui de la mise en danger de notre société et de notre civilisation. La place que prend la théorie du « Grand remplacement » dans la vie politique française marque la dangerosité de ces manipulations.

445 Le MRAP est au côté des étrangers et des migrants qui souffrent pour venir et se maintenir en France et en Europe. Ses comités s'engagent, en tant que tels ou dans des collectifs, pour que tous obtiennent l'ensemble de leurs droits, à commencer par les droits au séjour, à la protection et à l'insertion. Il exige :

- 450
- le respect absolu du droit d'Asile, avec délivrance immédiate d'un titre de séjour comprenant le droit au travail,
  - la régularisation de tous les « sans-papiers », la prise en compte globale de tous les critères constitutifs des personnes, santé, famille, emploi et autres pour attribuer

- des titres de séjour pérennes pour tous, la carte de résident de 10 ans redevenant la règle dès le premier renouvellement,
- 455 ➤ l'obligation de logement par l'État, de tous les migrants
  - l'arrêt immédiat des tests osseux
  - la pleine égalité des droits pour tous les résidents en France, y compris les droits politiques, dont le droit de vote à toutes les élections et l'éligibilité aux élections locales pour tous les résidents étrangers à toutes les élections, après 5 ans de
  - 460 résidence
  - la fermeture immédiate des « centres de rétention administratives », véritables prisons pour les migrants
  - l'arrêt immédiat de la rétention des enfants, des familles ou des parties de familles,
  - 465 ➤ la prise en charge inconditionnelle des mineurs non accompagnés et des jeunes majeurs par l'État.

En ce qui concerne le droit de vote des résidents étrangers, le MRAP participe à la campagne « J'y suis, j'y vote » et à la mise en place de « votations citoyennes ».

Le MRAP participe aux actions d'aide concrète aux personnes migrantes, en tant que tel ou dans des cadres collectifs, ainsi qu'aux actions des « *sans-papiers* ». Il participe aux

470 débats et actions sur l'évolution de la législation concernant l'asile, l'entrée et le séjour des étrangers. Il s'élève contre le « *délit de solidarité* », lutte pour son abolition et soutient les citoyens poursuivis au nom de cette disposition indigne. Il exige l'accueil inconditionnel des bateaux portant secours en mer. Avec l'ensemble des associations concernées, le

475 MRAP dénonce la loi « Pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une immigration réussie » pour ses effets pervers.

La politique d'expulsions forcées, brutales et inhumaines, doit cesser. Les diverses structures d'hébergement que l'État ou les associations mettent en place pour répondre à un besoin réel ne doivent pas servir de lieu de préparation à l'expulsion.

Le MRAP exige aussi que les États européens, et ceux de l'Union Européenne, mènent

480 une autre politique migratoire qui tienne compte et respecte les réalités et la dignité de l'être humain. Il dénonce et refuse les accords qui limitent la circulation et l'installation des migrants extra-européens en Europe, en particulier les règles des accords de Dublin ; il dénonce les accords du Touquet. Même la circulation des Européens en Europe connaît des limitations néfastes.

485 Il condamne la politique nouvelle consistant à externaliser le contrôle de l'accès à l'Europe dans les pays d'origine ou de transit et à imposer la réadmission dans ces pays. Il demande la construction d'une coopération positive et non pas répressive avec ces pays.

Le MRAP condamne la construction des murs destinés à bloquer les migrations.

Le MRAP voit dans l'évolution permanente des lois sur l'asile et l'entrée et séjour des

490 étrangers une volonté permanente de restreindre et contrôler davantage le mouvement des étrangers, dans le but de les renvoyer dans leur pays. Le MRAP condamne les obstacles administratifs, le fait, que sous prétexte de rapidité, les organismes d'État sacrifient la qualité de l'examen des demandes d'asile, et expulsent toujours plus. L'attribution des titres de séjour doit tenir compte de tous les éléments de chaque

495 demande et déboucher rapidement sur la carte de résident. Le MRAP récuse en particulier l'opposition entre réfugiés et migrants économiques parce que les situations sont complexes, à la fois économiques et politiques. Le MRAP refuse la remise en cause du droit du sol qui, au contraire, doit être conforté.

500 La France doit enfin ratifier la Convention internationale sur la protection des travailleurs migrants et de leur famille, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1990 et qu'aucun État européen n'a ratifiée.

Le MRAP affirme depuis longtemps que la liberté de circulation et d'installation des hommes et des femmes sur l'ensemble de la planète est une perspective altermondialiste possible et même souhaitable pour l'humanité.

505 La situation internationale que nous analysons ailleurs montre que les situations de guerres et de conflits se multiplient dans le monde. Les dénis de démocratie, la misère économique et les exclusions sociales de toutes sortes contraignent des habitants de cette planète, en nombre croissant, à quitter leurs lieux de vie ; cet exode forcé, dramatique, dangereux parfois jusqu'à la mort, concerne de plus en plus fortement des  
510 femmes et des enfants. Les changements climatiques et environnementaux commencent aussi à provoquer des déplacements de populations que la communauté internationale doit assumer. Par ailleurs le MRAP reconnaît à tout homme le droit de simplement aller vivre ailleurs s'il le désire, dans la dignité et non dans le plus grand dénuement. Alors que la facilité matérielle des déplacements se développe, et que l'immigration est une  
515 richesse, nous devons nous préparer à accepter, organiser, et non pas subir les futurs mouvements de populations.

## 4. l'Amitié entre les peuples et la solidarité internationale

### 4.1 Le MRAP solidaire des peuples opprimés et en lutte

520 « L'Amitié entre les peuples », second pilier de l'action du MRAP, qui prend position et intervient sur les questions internationales notamment pour exprimer sa solidarité avec les peuples en lutte pour le progrès social, la liberté, la démocratie et la paix. L'évolution des relations internationales, des conflits et des rapports de domination provoquent des tensions et des conflits qui se multiplient.

525 Les puissances impérialistes essaient de s'organiser pour défendre leurs intérêts. Nous vivons la poursuite et le renforcement de la guerre économique mondiale mettant en concurrence les peuples et les territoires. Des dirigeants politiques, bénéficiant trop souvent de soutiens internationaux, imposent des régimes où règne l'arbitraire voire la dictature.

530 Sur le plan mondial, les inégalités s'accroissent et la situation des populations les plus fragiles, premières victimes, continue de se détériorer, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, comme conséquence de la montée des forces réactionnaires et d'extrême-droite. Les droits des peuples sont le plus souvent bafoués, les guerres et les agressions entraînent des ravages.

535 Depuis son Congrès en 2015, le MRAP s'est plus investi sur les questions environnementales et écologiques, de changements climatiques. L'activité inconsidérée et irresponsable de l'humanité menace la survie de notre écosystème. Le MRAP a notamment organisé le 10 février 2018 un colloque sur « les migrations climatiques et environnementales ». L'accès aux ressources naturelles et aux matières premières  
540 exacerbe les conflits. Les dérèglements du climat se multiplient, de nombreuses espèces animales et végétales disparaissent, les risques de famine augmentent. Des guerres pour l'eau se développent. Des régions entières seront bientôt inhabitables. Le MRAP est

décidé à poursuivre sa réflexion et son action sur cette question déterminante pour l'avenir de l'humanité, avec les organisations partenaires et les peuples des pays concernés.

## 545 **4.2 Les principaux thèmes d'intervention du MRAP**

Soucieux de développer sa réflexion et son action sur le plan international, le MRAP s'engage prioritairement pour :

### **4.2.1 Le renforcement de la lutte contre toutes les formes de racisme et de discrimination quel que soit le pays, le soutien aux minorités**

550 On constate dans de nombreux pays une tentative de négations ou de domination des minorités ethniques ou culturelles. L'idéologie qui lie l'existence d'un État et l'homogénéité de sa population conduit à des processus de nettoyage ethnique apparentés au racisme contraire au droit international et aux droits humains.

555 Ainsi en Turquie, où règne l'arbitraire le plus absolu, Erdogan a lancé une véritable guerre contre les Kurdes de Syrie, principaux artisans des défaites de Daesh comme il l'a fait contre ceux de Turquie. Le MRAP a toujours soutenu la reconnaissance des droits politiques et culturels du peuple kurde. A ce titre, il agit avec les associations kurdes en France pour une solution politique à cette question, la libération des responsables emprisonnés, la protection des réfugiés kurdes en France. Il soutient l'expérience du peuple kurde au Rojava fondée sur l'autonomie, la démocratie et l'égalité hommes-femmes. Membre co-fondateur du collectif « Droits et Libertés en Turquie », le MRAP participe activement aux actions contre les atteintes aux libertés et à la démocratie en

560 Turquie qui se développent depuis la tentative de coup d'État de 2016 : Des dizaines de médias sont fermés, des dizaines de milliers de personnes licenciées, arrêtées, détenues, la torture couramment pratiquée...

565

En Chine, la population ouïgoure turcophone et majoritairement musulmane, subit une politique assimilationniste systématique d'effacement démographique et culturel conduite par le pouvoir chinois. Des centaines de milliers de personnes sont déplacées ou détenues dans des camps de « rééducation » ou sont soumis au travail forcé. La

570 population du Tibet subit déjà ce traitement de longue date.

Dans de nombreux pays l'idéologie d'homogénéité amène des populations entières dans des situations dramatiques. En Birmanie, les Rohingyas sont l'objet d'un processus génocidaire. En Inde, le mouvement hindouiste au pouvoir fait tout pour discriminer la population musulmane. Au Sri-Lanka, les Tamouls voient leurs terres accaparées par

575 l'armée sri lankaise et leur identité culturelle niée, alors que les crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis jusqu'à 2019 restent impunis.

Dans plusieurs pays d'Amérique centrale et du Sud, les populations amérindiennes continuent à être victimes d'une marginalisation proche d'un lent génocide, en particulier par la destruction de ressources traditionnelles particulier au Brésil, les peuples indigènes derrière l'APIB (Coordination des peuples indigènes du Brésil) s'opposent à leur déplacement et la perte de leurs « terres ancestrales » menacées par agronégoce et orpaillage de destruction. Par contre, au Chili le MRAP a salué l'élection d'Elisa Loncon à la présidence de l'Assemblée Constituante, marquant la reconnaissance de la contribution du peuple Mapuche et des autres peuples amérindiens à la vie démocratique du pays. Le

580 MRAP défend la souveraineté des peuples d'Amérique du Sud et des Caraïbes et refuse toute ingérence étrangère, notamment celle des États-Unis. Il demande la levée du blocus contre Cuba. Il apporte son soutien à la lutte du mouvement zapatiste au Chiapas (Mexique) ainsi qu'aux peuples autochtones (Équateur, Brésil) menacés par les

585

multinationales qui détruisent leur environnement pour exploiter leurs ressources.  
590 Il est solidaire du peuple d'Haïti, dominé par des gangs liés à sa propre oligarchie liée aux puissances impérialistes, meurtri par des catastrophes naturelles à répétition aggravées par l'extrême pauvreté.  
Le MRAP soutient toujours, à l'intérieur de chaque État, la possibilité d'une cohabitation harmonieuse et respectueuse entre les populations d'origines ou de cultures différentes. Il  
595 défend la reconnaissance des droits politiques et culturels des minorités. Il contribuera autant que possible à la défense des victimes de toutes les persécutions ethniques.

#### **4.2.2 Le respect du droit international partout dans le monde, la défense de la paix et la résolution pacifique des conflits**

Les conflits qui se prolongent depuis de trop longues années ou peuvent apparaître ici ou  
600 là doivent être traités en amont et trouver des issues politiques et pacifiques. Le MRAP apporte son soutien à toutes les actions en faveur de la paix. Il agit pour le retrait de la France de l'OTAN et la dissolution de cette organisation. Le MRAP se prononce aussi pour l'arrêt des interventions militaires de la France.

De nombreux conflits armés martyrisent les peuples. Ainsi, au Yémen ou en l'Éthiopie,  
605 pays parmi les plus pauvres, ils ont entraîné des milliers de morts et une grave crise humanitaire (famine, situation sanitaire catastrophique).

En Afghanistan les Talibans ont réinstallé un régime théocratique. Les mécanismes internationaux n'ont pas permis au peuple afghan de construire la paix et la démocratie. Les interventions des grandes puissances n'ont fait que déstabiliser le pays.

610 Les populations civiles sont les principales victimes du conflit entretenu par les livraisons d'armes, notamment des États-Unis et de la France, à l'Arabie Saoudite et aux autres pays de la coalition.

Depuis 10 ans, une répression féroce s'abat contre la révolution syrienne, avec l'aide de la Russie et de l'Iran. Le MRAP refuse toute impunité pour les responsables des crimes de  
615 guerre et crimes contre l'Humanité commis en Syrie. Il s'oppose à toute normalisation des relations diplomatiques avec le régime de Bachar al-Assad. Une transition vers la paix et la démocratie doit passer par la mise en œuvre de la résolution 2254 du Conseil de sécurité des Nations-Unies

Le droit international est un outil précieux pour le maintien de la paix. Même  
620 imparfaitement représentée par l'ONU, dont les mécanismes devraient être changés et les pouvoirs renforcés, cette coordination internationale prend des résolutions et des mesures qui peuvent contribuer à la solution pacifique des conflits. Les règles admises du droit international doivent être respectées.

C'est à ce titre que le MRAP soutient de longue date le droit à l'autodétermination du  
625 peuple sahraoui. Membre de la « plateforme pour la solidarité avec le peuple du Sahara occidental », il exige le respect des frontières issues de la colonisation. Il demande l'organisation du référendum d'autodétermination et l'arrêt de la répression dans les territoires sahraouis occupés par le Maroc ainsi que la libération des prisonniers politiques sahraouis. Il demande que les prisonniers soient détenus, conformément à la Convention  
630 de Genève, au Sahara occidental, que les délégations étrangères puissent se rendre dans les territoires sahraouis occupés. Le MRAP demande la fin de la complicité du gouvernement français avec le pouvoir marocain qui constitue le principal obstacle à la solution du conflit et exige la fin de ce silence assourdissant qui entoure les bombardements qui ont lieu dans la région.

635 Le maintien des États dans leurs frontières internationalement reconnues, sauf accord pacifiquement négocié, est également un des principes fondateurs du droit. Les annexions

contraintes comme celle de la Crimée par la Russie sont à ce titre inadmissibles.

640 L'attribution du prix Nobel de la paix à ICAN (International Campaign to Abolish Nuclear Weapons), qui regroupe des associations internationales contre l'arme nucléaire, est un encouragement à poursuivre l'action pour le désarmement nucléaire. Membre d'ICAN-France, le MRAP demande au gouvernement français de ratifier le traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

### **4.2.3 Contre la peine de mort partout dans le monde**

645 Le MRAP, membre fondateur de la coalition mondiale contre la peine de mort, dénonce l'existence même de la peine de mort, encore pratiquée dans de nombreux pays, et massivement en Chine, en Iran, en Égypte, Arabie saoudite, Irak et au Vietnam. Ce châtimeur cruel et inhumain doit disparaître de façon universelle et définitive. Les pays qui le pratiquent doivent être sanctionnés

650 Le MRAP est membre actif du collectif « Libérez Mumia ». Mumia Abu Jamal et Leonard Peltier sont des cas emblématiques de la répression aveugle et injuste des populations noire et amérindienne aux USA. Le MRAP demande leur libération. La mobilisation internationale a réussi à empêcher l'exécution de Mumia et à le faire accéder à des soins. La lutte continue pour obtenir une révision de son procès et sa libération après 39 années de prison.

### **655 4.2.4 La défense des Droits humains, la solidarité avec les peuples, les forces démocratiques qui fondent leur action la lutte contre les discriminations, l'égalité des droits, l'égalité hommes-femmes.**

660 Les droits humains sont indivisibles. La lutte contre le racisme comprend nécessairement la défense de l'intégralité de ces droits tels que définis dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948.

665 Le MRAP dénonce les inégalités structurelles qui oppriment et même martyrisent les femmes. Ces formes de discrimination sont variées et universellement répandues. Dans de nombreux pays comme l'Iran, l'Arabie et maintenant l'Afghanistan, cette discrimination est institutionnelle. Le MRAP réclame l'égalité des droits entre les femmes et les hommes dans le monde entier.

670 Le droit à l'avortement est nié ou remis en cause dans encore trop de pays dit démocratiques. De la Pologne à Malte en passant par l'Espagne, ce droit est attaqué en Europe. Il régresse dans plusieurs États des USA, sans que la Cour suprême s'y oppose. Le MRAP se bat au côté des femmes, partout dans le monde, pour le droit à l'avortement libre et gratuit. Il se réjouit que, dans de nombreux pays, de vigoureuses protestations populaires mettent en échec, ou du moins atténuent, comme ce fut le cas au Brésil, ces régressions.

675 Dans de nombreux pays, les relations amoureuses autres qu'hétérosexuelles font l'objet de discriminations, voire de condamnations légales jusqu'à la peine de mort. Le MRAP condamne ce déni de droits.

Les droits humains sont bafoués par l'islamisme radical. Le MRAP affirme son indignation devant les crimes commis au nom de l'islam et sa solidarité avec les victimes, pour la plupart citoyens de pays à majorité musulmane.

### **4.2.5 La défense du droit à l'exil, pour l'accueil des réfugiés**

680 La guerre intérieure en Syrie a provoqué un mouvement migratoire d'ampleur. La réaction des pays limitrophes a été de construire des barrières pour empêcher ceux qui fuyaient la guerre d'arriver en Europe. Cela s'est fait au prix d'un accord ignoble avec la dictature

turque.

685 La situation en Afghanistan souligne une fois de plus le devoir d'accueillir tous ceux qui fuient leur pays pour protéger leur vie. Ils ne le font jamais par plaisir, mais par nécessité. Les discours hypocrites et les larmes de crocodiles des dirigeants doivent cesser. Le MRAP réaffirme le droit à pouvoir fuir et l'exigence de solidarité avec les victimes.

#### **4.2.6 La défense de la liberté d'expression et d'information**

690 Dans de trop nombreux pays les oppositions sont accusées de « terrorisme » : c'est en particulier le cas du PKK que les régimes turcs ont réussi à faire inscrire dans les listes des organisations terroristes. Nous en demandons le retrait.

Le MRAP apporte son soutien aux journalistes empêchés de faire leur travail, emprisonnés voire assassinés comme en Turquie, au Sahara occidental, au Burundi, en Russie, en Chine... Le MRAP apporte aussi tout son soutien aux militants pour la défense  
695 de la terre et de l'environnement dont 227 d'entre eux ont été assassinés en 2020.

Cette liste n'est hélas pas exhaustive.

#### **4.2.7 Pour une paix juste et durable au Moyen-Orient**

La situation en Palestine et particulièrement à Gaza s'est considérablement aggravée depuis le dernier congrès de 2018.

700 Le « plan du siècle pour le Proche Orient » décidé par Trump et Netanyahu visait en réalité l'annexion totale par Israël de toutes les colonies israéliennes de Cisjordanie, de la vallée du Jourdain et de Jérusalem Est.

705 La « loi de l'État-nation du peuple juif » adoptée par Israël légalise la politique d'apartheid du gouvernement israélien. Ce projet n'est pas seulement la fin de tout espoir de voir un État palestinien à côté de l'État israélien, c'est aussi la fin de tout espoir de paix dans la région et une menace pour la paix dans le monde. C'est la mise en cause d'une conception des relations internationales fondée sur le droit.

710 Le MRAP soutient la campagne internationale BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions), notamment avec le boycott des produits israéliens et des entreprises qui investissent dans les colonies et dénonce toutes les tentatives de dénigrer cette campagne.

715 Le MRAP réaffirme plus que jamais que seul le respect du droit international est à même de garantir la paix dans la région, notamment la fin de la colonisation, de l'occupation, du blocus de Gaza, le droit au retour des réfugiés palestiniens et la libération des prisonniers politiques palestiniens ainsi que la création d'un État palestinien dans les frontières de 1967 avec Jérusalem Est comme capitale. Le MRAP continuera d'être solidaire du peuple palestinien et des pacifistes israéliens.

720 Le MRAP demande la reconnaissance de l'État de Palestine par la France conformément aux votes de l'Assemblée Nationale et du Sénat. Le MRAP dénonce également l'instrumentalisation de l'antisémitisme pour interdire la critique de la politique des gouvernements israéliens. Le MRAP s'oppose à l'adoption, tant au niveau local qu'au niveau national de la définition de l'IHRA (International Holocaust Remembrance Association) récemment entérinée par le Parlement français.

725 Le MRAP continue d'œuvrer à l'unité la plus large en défense de la Palestine, en particulier au sein de « Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens » (CNPJDPI), même si les difficultés y deviennent de plus en plus importantes en raison des divergences de certains de ses membres sur la solution dite « à deux États ».

## 5. Un fonctionnement adapté à des objectifs ambitieux

730

À l'intérieur du mouvement antiraciste et de promotion des Droits humains, le MRAP a toujours su depuis sa création être attentif aux évolutions des formes du racisme et à leurs manifestations et y adapter son combat. Il doit rester fidèle à son histoire pour y prendre toute sa place, s'exprimant d'une voix cohérente et reconnue.

735

Le MRAP œuvre à la construction de tous les rapprochements possibles. Il doit être à l'initiative de débats, de collectifs et d'actions dans ses domaines de responsabilité et d'action. L'objectif est toujours le rassemblement unitaire le plus large et le plus efficace des forces qui défendent les Droits humains. Il participe à des collectifs dont il est membre ou il engage ponctuellement sa signature, toujours dans la cohérence de ses principes et de ses valeurs.

740

Une association comme le MRAP, dont l'objet est certes spécifique, s'efforce de ne jamais oublier les autres dimensions de la souffrance sociale, les questions de misère, d'emploi, d'urbanisme, de démocratie... Il s'implique, à partir de son champ propre dans les grandes batailles sociales. Il dénonce les constructions idéologiques qui cherchent à diviser.

745

C'est aussi dans cette perspective qu'il inclut dans son objet l'amitié entre les peuples et la paix. Lorsqu'il dénonce les conflits armés, les ventes d'armes, les massacres ethniques à travers le monde, lorsqu'il défend le droit des peuples à l'autodétermination, il travaille, pour la part qui est la sienne, à un autre avenir.

750

Le MRAP affirme donc fortement, dans son domaine, l'unité du racisme dans ses différentes formes, mais aussi l'unité de toutes les injustices et inégalités diverses qui rongent l'humanité, le racisme, le sexisme, l'homophobie et toutes les formes de la domination et de l'exploitation.

755

Les positions et l'action du MRAP doivent reposer sur une réelle maîtrise des sujets traités. C'est pourquoi le Conseil National, les commissions ont un rôle essentiel. Elles doivent couvrir l'ensemble des problématiques et alimenter le MRAP en informations et réflexions, contribuer à produire le matériel nécessaire.

760

La force du MRAP repose tout d'abord sur l'engagement et le nombre de ses adhérents. Il doit augmenter leur nombre et celui des comités locaux, et parvenir à un rajeunissement des adhérents et des cadres.

760

Il est de la responsabilité de la Présidence et du Bureau national, avec le soutien du Conseil national, de suivre la vie des comités locaux et des fédérations, et d'aider au développement et à la publicité de leurs actions.

Il renforcera son organisation et ses moyens financiers. Il développera son offre de formation à destination des adhérents.

765

Chaque comité reste évidemment responsable de ses propres engagements dans le respect des principes fondamentaux du MRAP qui figurent dans les statuts. Il doit contribuer à la mesure de ses forces à la présence et aux actions du MRAP tant localement que nationalement. Il mène autant que possible des luttes communes avec des groupes militant dans son secteur géographique et partageant ses idéaux, qu'il s'agisse d'associations locales, de sections locales d'associations nationales ou de collectifs autonomes, parfois temporaires, suscités par des circonstances locales.

770

Ainsi le MRAP participe à la richesse et au dynamisme de combats multiples menés dans notre pays sur des objectifs en rapport avec les siens.

L'efficacité de notre action passe par une meilleure utilisation des outils de communication

775 et une adaptation à la réalité du monde médiatique d'aujourd'hui. Il nous faut avoir une  
visibilité suffisante pour une efficacité amplifiée pour occuper toute notre place dans le  
champ d'internet et des réseaux sociaux. Le MRAP continuera d'améliorer les contenus et  
le fonctionnement de son site web qui doit être une vitrine et une référence pour tous ceux  
780 qui s'intéressent à son action. Il aidera les comités locaux qui ne se sont pas adaptés à  
cette exigence, dans l'objectif d'une synergie entre les communications locales et  
nationales.

Une attention particulière doit être portée à l'action en direction de la jeunesse. Le MRAP  
favorisera le partenariat avec les organisations qui y sont présentes.

785 Qu'il s'agisse de la presse du MRAP ou de ses communiqués de presse (qui permettent  
aussi aux adhérents et aux comités locaux de connaître la première réaction de leur  
association), les prises de position du Mouvement exigent des équilibres judicieux en  
matière de quantité, de rapidité, de fidélité à nos principes et orientations, et de respect du  
meilleur consensus possible dans le MRAP. L'expertise des commissions doit être un  
point d'appui essentiel pour cette expression du MRAP.

790 Notre publication, *Différences*, demeure un outil de première importance. Sa réalisation,  
traditionnellement assurée par un réseau de bénévoles doit continuer d'évoluer en faisant  
davantage appel aux ressources et expériences des militants. Chacun, individuellement  
ou collectivement, peut en effet alimenter cet outil, tant sur le plan théorique qu'en termes  
de reportages de nos activités. La contribution des comités doit encore être renforcée. Son  
795 audience restant trop limitée, une réflexion doit être menée pour analyser les causes et  
chercher les moyens d'un développement, tout en restant fidèle à sa vocation.

